

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Aumont-en-Halatte, Barbery, Baron, Brasseuse, Chamant, Courteuil, Fleurines, Fresnoy-le-Luat, Montépilloy, Néry, Raray, Rully, Saint-Vaast-de-Longmont, Senlis, Trumilly, Verberie, Villeneuve-sur-Verberie, Villers-Saint-Frambourg-Ognon

Par arrêté préfectoral, la Préfète de l'Oise a ordonné une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement et déclaration loi sur l'eau au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement concernant le programme d'aménagements de gestion des ruissellements sur le bassin-versant de l'Aunette.

L'établissement public responsable du projet, représenté par son Président, auprès duquel des informations peuvent être demandées est le :

Syndicat Intercommunal du SAGE de la Nonette
34 rue des Cascades
60500 CHANTILLY
Tel : 07 84 19 28 71

L'enquête se déroulera dans les mairies de Aumont-en-Halatte, Barbery, Baron, Brasseuse, Chamant, Courteuil, Fleurines, Fresnoy-le-Luat, Montépilloy, Néry, Raray, Rully, Saint-Vaast-de-Longmont, Senlis, Trumilly, Verberie, Villeneuve-sur-Verberie, Villers-Saint-Frambourg-Ognon, aux heures normales d'ouverture, **pendant 31 jours consécutifs du 17 août au 16 septembre 2022.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, sur support papier, pourra être consulté, dans les mairies des communes du périmètre de l'enquête aux heures d'ouverture au public. Les observations du public pourront être formulées sur un registre papier mis à la disposition du public dans les mairies des communes du périmètre d'enquête. Les observations et propositions du public peuvent également être adressées par voie postale ou par courrier électronique à la commissaire enquêtrice :

Mairie de Brasseuse
Madame la commissaire enquêtrice – Madame Jacqueline Leclère
Demande de déclaration d'intérêt général
Programme de gestion des ruissellements bassin-versant de l'Aunette
33 rue Charles de La Bédoyère
60810 BRASSEUSE
Adresse mail : enquetepublique.sisn@gmail.com

Madame Jacqueline Leclère, retraitée de la CPAM de l'Oise, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour recevoir les observations du public durant les permanences tenues dans les lieux, aux jours, et heures mentionnés ci-après :

- à la mairie de Brasseuse, le mercredi 17 août de 14h00 à 16h00 ;
- à la mairie de Barbery, le mercredi 31 août de 10h00 à 12h00 ;
- à la mairie de Chamant, le samedi 3 septembre de 10h00 à 12h00 ;
- à la mairie de Villers-Saint-Frambourg-Ognon, le jeudi 8 septembre de 10h00 à 12h00 ;
- à la mairie de Rully, le vendredi 16 septembre de 10h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique comprend les pièces suivantes : le dossier de déclaration loi sur l'eau établi conformément à l'article R.214-32 du code de l'environnement et les pièces mentionnées au I de l'article R.214-99 du code de l'environnement. L'avis de la commission locale du l'eau du SAGE de la Nonette est joint également à ce dossier.

Le rapport de la commissaire enquêtrice sera consultable, sur support papier, à la Direction départementale des territoires de l'Oise et dans chacune des mairies du périmètre de l'enquête et sous format électronique sur le site internet des services de l'État dans l'Oise, durant une période minimale d'un an.

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les mairies du périmètre de l'enquête si celles-ci disposent de cet équipement.

À l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général valant déclaration loi sur l'eau est la Préfète de l'Oise.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général,

Sébastien Lime

